

Informations sociales COMACAS – septembre 2013

I Les différentes instances représentatives du personnel :

Le comité d'entreprise (CE)

Le CE est élu pour 4 ans par l'ensemble des salariés, les prochaines élections auront lieu fin 2014. Pour COMACAS sa composition actuelle est définie en fonction des effectifs dans chaque collège d'électeurs. Voici vos représentants CFDT :

- Collège Employés :
 - titulaire : Astrid Royon
- Collège Agents de Maîtrise :
 - titulaire : Laure Delorme
- Collège Cadres :
 - suppléant : Guillaume Touminet



Ses missions :

- Les activités sociales : à Saint Étienne elles sont gérées par le LAC et pour Croissy et Bussy elles sont déléguées au CE d'EMC
- Un rôle économique : le CE doit être informé et/ou consulté de tous les éléments susceptibles d'impacter les salariés.

Le Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)

Il est désigné par les membres titulaires du CE et des DP pour une durée de deux ans. Les prochaines élections auront lieu fin 2014.

Ci-dessous vos élus CFDT :

- Employée : Chrystelle Chapot
- Agent de Maîtrise : Ghislaine Dury (secrétaire du CHSCT)

Ses missions :

- Contribuer à la protection de la santé des salariés
- Améliorer les conditions de travail
- Veiller à l'application des règles légales.



Les Délégués du personnel (DP)



Les DP sont élus pour 4 ans par l'ensemble des salariés, les prochaines élections auront lieu fin 2014. Pour COMACAS sa composition actuelle est définie en fonction des effectifs dans chaque collège d'électeurs, voici vos représentants CFDT :

- Collège Employés :
 - titulaire : Hervé Dargnat
- Collège Agents de Maitrise :
 - titulaire : Ghislaine Dury
- Collège Cadres :
 - titulaire : Guillaume Touminet

Leurs missions :

- Veiller à l'application des accords collectifs en vigueur auprès des salariés.

Représentants du personnel : des vocations à encourager.

La création de votre section CFDT avait pour objectif de regrouper les bonnes volontés de tous les salariés sans distinction de statut. Nous sommes impliqués au quotidien pour défendre les intérêts de tous les collègues de COMACAS. Tous les mandats seront renouvelés fin 2014, si vous vous sentez proches de nos valeurs et que vous souhaitez vous impliquer, n'hésitez pas à nous rejoindre pour préparer les prochaines élections. Faites vous entendre.

II Versements libres sur le PEE (plan épargne entreprise)

- Comme chaque année, il est possible à tous les salariés éligibles au PEE d'effectuer des versements libres sur celui-ci. Ces versements peuvent se faire sur les fonds « CAS A, CAS D ou CAS S ».
- Ce qui est intéressant c'est que ces versements sont abondés par l'entreprise :
 - 100% pour les 100 premiers euros (hors prélèvements sociaux)
 - 75% pour les 100 euros suivants (hors prélèvements sociaux)
 - 50% pour les versements suivants (hors prélèvements sociaux)
 - L'abondement maximum annuel est de 925 euros (abondement de l'intéressement compris, ce qui laisse de la marge !).
- Vous pouvez effectuer cette démarche directement sur le site www.interepargne.natixis.com, les versements étant possible par carte bancaire.
- Attention, l'argent ainsi placé est bloqué pendant 5 ans (hors cas de débloques exceptionnels), délai à compter duquel les gains sont exonérés de l'impôt sur le revenu (mais pas des prélèvements sociaux).



Si vous n'avez pas d'argent disponible à placer, vous pouvez débloquer la part disponible de votre participation et/ou intéressement et la reverser ensuite librement sur votre PEE. Vous gagner près de 50% en effectuant cette démarche.

III Quelques infos de l'assemblée générale de la CFDT CASINO

L'assemblée générale de la CFDT du groupe Casino s'est déroulée du 16 au 20/09.

Les sociétés représentées étaient : DCF, Easydis, Casino services, Casino cafétéria, Vindemia, CODIM, COMACAS (Laure, Ghislaine et Hervé).

Points majeures remontés :

- Baisse des effectifs : toutes les sociétés ont déplorées une baisse massive des effectifs dégradant les conditions de travail. Cela est surtout criant pour DCF et Easydis.
- Casino Drive : les drives seuls (non accolés à un magasin) sont visiblement un échec tant financier que social.
- Casino évasions : la gestion de Casino évasions (présidé par FO) est fortement contestée. La CFDT dénonce les manquements aux règlements de l'association ainsi que l'opacité de gestion (absence d'assemblée générale, pas de réunion du conseil d'administration, pas de présentation des comptes...). Que cache tout ceci ?



IV Informations sociales



Les salariés en congé maternité ou congé paternité doivent adresser à la DRH leurs relevés d'Indemnités Journalières perçues par la CPAM, afin que le SGAP procède aux vérifications nécessaires et complète si besoin la perte de salaire éventuelle (notamment pour les salaires au dessus du plafond de la sécurité sociale).

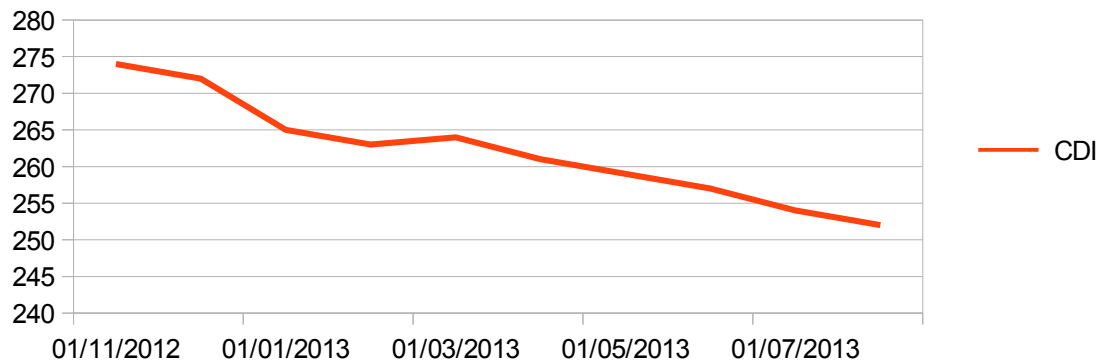
Le complément de salaire pour le congé paternité était une de nos revendication enfin accordée.

V Les effectifs à COMACAS

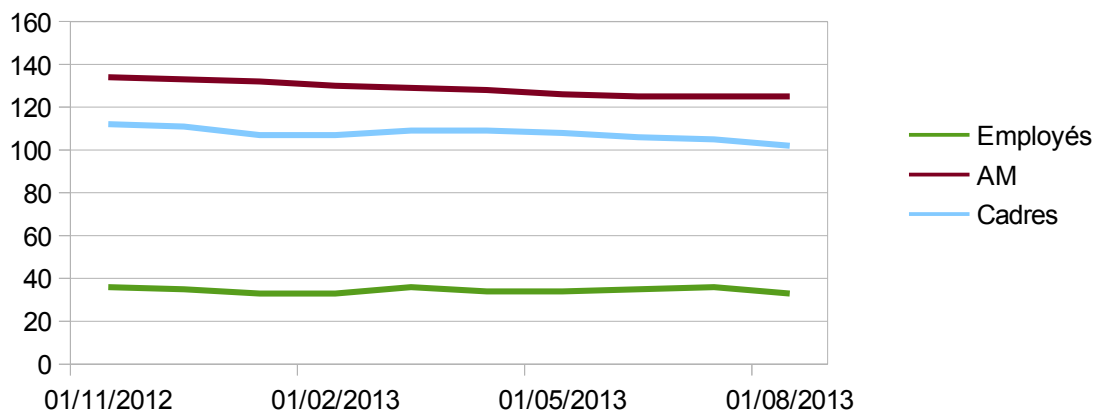
La réduction des effectifs se poursuit à nouveau sur le mois d'août.



Evolution de l'effectif en CDI



evolution des effectifs par statuts (CDD compris)



V Retour sur le CE d'août :

1. Où en sont les groupes de travail concernant « Vitry 2014 » ? Le CE ne devait-il pas être consulté sur les conclusions de ceux-ci ?

V. GRANGE indique qu'un point sur le projet Vitry sera effectué lors du CE de septembre.

Ce sujet sera également abordé en réunion du CHSCT de septembre.

G. TOUMINET fait remarquer que la fin des ateliers devaient être finalisés au 1^{er} semestre 2013, et une restitution devait être faite dans la foulée, mais depuis plusieurs mois, nous n'avons plus d'information sur ce sujet.

2. Peut-on nous présenter le coût de la convention Supply Chain qui a eu lieu en Thaïlande ?

V. GRANGE : Il s'agit de la convention Supply Chain internationale. Celle-ci n'est pas organisée par Comacas.

V. GRANGE ajoute que cette convention internationale a lieu chaque année depuis 5 ans, les coûts ne sont pas supportés par Comacas, hormis les frais de déplacement, qui concernaient cette année une seule personne au sein de Comacas.



S. POBLE : Ces conventions sont principalement basées sur les échanges entre filiales, où les bonnes pratiques et les méthodes de travail sont échangées, les indicateurs partagés, et les sujets internationaux évoqués.

S. POBLE précise que certains fournisseurs sont mondiaux.

A. TREARD : Est-ce qu'il existe une synthèse de cette convention ?

S. POBLE : Oui, une synthèse est restituée à la Direction Supply Chain. Cela permet d'alimenter les réflexions stratégiques des différentes entités.

G. TOUMINET : L'année dernière, nous avons eu un retour sur le voyage réalisé par J. BADICHE en Colombie, sur des sujets qui pouvaient intéresser les salariés de la Supply Chain.

S. POBLE : Ces retours sont réalisés par J. BADICHE lors des conventions annuelles, lorsque les informations sont intéressantes pour les salariés.

S. POBLE donne l'exemple du stock avancé où les filiales françaises et internationales ne sont pas avancées d'une façon homogène sur le sujet. Nous sommes en avance sur ce point, et des échanges sont possibles et intéressants, afin de partager les réussites, les écueils ou les échecs.

Nous vous invitons à lire le PV complet de ce CE ainsi que des précédents sur l'intranet en utilisant le chemin suivant :

L'espace RH---Innovations et relations sociales---CHSCT et comités d'entreprise---compte rendu CHSCT OU compte rendu CE --- COMACAS

VI Les questions posées par la CFDT au CE de septembre:



« Pouvez-vous nous préciser les règles appliquées pour la gestion (et la répartition) des congés ? D'où viennent ces règles ? Pourquoi sont-elles parfois appliquées avec peu de discernement ce qui crée des tensions au sein de certaines équipes ? »

« Quel est le temps de travail que doit effectuer, par semaine, un salarié « agent de maîtrise » à 80% et à mi-temps thérapeutique ? »

Vous pouvez également nous faire part de vos questions que nous relayerons au CE, au CHSCT ou au DP.

VII Pour toutes vos questions ou demandes, vous pouvez contacter vos représentants CFDT :

Astrid Royon (Elue CE)
Chrystelle Chapot (Elue CHSCT)
Ghislaine Dury (secrétaire du CHSCT)
Laure Delorme (Elue CE, membre de LAC)
Hervé Darnat (Délégué du personnel)
Guillaume Touminet (Elue CE, Délégué du personnel)

Se syndiquer est un droit, notre nombre fera notre force.

